

« L'annulation des dettes publiques que la BCE détient constituerait un premier signal fort de la reconquête par l'Europe de son destin »

TRIBUNE

Collectif

Près de cent cinquante économistes de treize pays européens, dont Thomas Piketty et l'ancien ministre belge Paul Magnette, signent un appel à l'annulation des dettes détenues par la Banque centrale européenne, en échange d'un plan d'investissement européen.

Publié aujourd'hui à 08h41, mis à jour à 13h53 Temps de Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. Le débat sur l'annulation des dettes détenues par la Banque centrale européenne (BCE) connaît un fort retentissement en France, mais aussi en Italie, au Luxembourg, en Belgique, dans les couloirs des institutions européennes, auprès des représentants de la BCE elle-même et des différents ministères des finances de la zone euro.

Ce débat est sain et utile. Pour la première fois depuis bien longtemps, les enjeux monétaires font l'objet d'une discussion publique. La monnaie cesse pour un instant d'être cet objet soustrait à la délibération collective et confié à une banque centrale indépendante des pouvoirs politiques mais dépendante des marchés financiers.

Les citoyens découvrent, pour certains avec effarement, que près de 25 % de la dette publique européenne sont aujourd'hui détenus par leur Banque centrale. Nous nous devons à nous-même 25 % de notre dette et si nous remboursions cette somme, nous devons la trouver ailleurs, soit en réempruntant pour faire « rouler la dette » au lieu d'emprunter pour investir, soit en augmentant les impôts, soit en baissant les dépenses.

Il y aurait pourtant une autre solution. En tant qu'économistes, responsables et citoyens engagés de différents pays, il est de notre devoir d'alerter sur le fait que la BCE pourrait aujourd'hui offrir aux Etats européens les moyens de leur reconstruction écologique, mais aussi de réparer la casse sociale, économique et culturelle, après la terrible crise sanitaire que nous traversons.

Près de 2 500 milliards d'euros

Non pas que les Etats n'aient pas agi, car des mesures de protection ont bien été adoptées. Mais elles demeurent très insuffisantes. Le plan de relance européen, fondé sur une enveloppe de 300 milliards d'euros à peine de subventions sur trois ans, est bien loin des 2 000 milliards d'euros demandés par le Parlement européen.

Faut-il rappeler qu'avant la crise sanitaire, la Cour des comptes européenne, en 2018, indiquait déjà un besoin minimal de 300 à 400 milliards d'euros d'investissements supplémentaires par an pour financer la transition écologique en Europe ? Nous sommes loin du compte, encore plus avec la crise sanitaire.

Nous ne prenons pas l'annulation de dettes publiques, fussent-elles détenues par la BCE, comme un événement anodin. Nous savons que les annulations de dette constituent des moments fondateurs. Ce fut le cas à la [Conférence de Londres](#), en 1953, quand l'Allemagne bénéficia d'un effacement des deux tiers de sa dette publique, lui permettant de retrouver le chemin de la prospérité et d'ancrer son avenir dans l'espace européen. Mais l'Europe ne traverse-t-elle pas aujourd'hui une crise d'une ampleur exceptionnelle qui appellerait des mesures tout aussi exceptionnelles ?

Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir un créancier qui ne craint pas de perdre son argent : la BCE. Notre proposition est donc simple : passons un contrat entre les Etats européens et la BCE. Cette dernière s'engage à effacer les dettes publiques qu'elle détient (ou à les transformer en dettes perpétuelles sans intérêt), tandis que les Etats s'engagent à investir les mêmes montants dans la reconstruction écologique et sociale. Ces montants s'élèvent aujourd'hui, pour l'ensemble de l'Europe, à près de 2 500 milliards d'euros. De quoi répondre enfin aux attentes du Parlement européen, et surtout à la sauvegarde de l'intérêt général.

Pas d'interdiction explicite

La BCE peut se le permettre sans aucun doute. Comme le reconnaît un très grand nombre d'économistes, même parmi ceux qui s'opposent à cette solution, une banque centrale peut fonctionner avec des fonds propres négatifs sans difficulté. Elle peut même créer de la monnaie pour compenser ces pertes : c'est prévu par le protocole n° 4 annexé au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Ensuite, juridiquement, contrairement à ce qu'affirment certains responsables d'institutions, notamment de la BCE, l'annulation n'est pas explicitement interdite par les traités européens.

D'une part, toutes les institutions financières au monde peuvent procéder à un abandon de créances et la BCE ne fait pas exception.

D'autre part, le mot « annulation » ne figure ni dans le traité ni dans le protocole sur le système européen de banques centrales (SEBC). Peut-être serait-ce « contraire à l'esprit du traité », mais n'était-ce pas le cas également du *quantitative easing* [« assouplissement quantitatif », achat de dette] voulu par Mario Draghi ? En cette matière, seule la volonté politique compte : l'histoire nous a maintes fois montré que les difficultés juridiques s'effacent devant les accords politiques.

Dissipons enfin un malentendu : il est évident que l'annulation des dettes publiques détenues par la BCE, même conditionnée à des réinvestissements, ne saurait constituer l'alpha et l'oméga de toute politique économique.

Endettement réduit

D'abord, la BCE n'interviendrait que pour libérer des marges de manœuvre budgétaires aux Etats et n'investirait évidemment pas elle-même. Certains pensent que les taux d'intérêt faibles ou négatifs à travers l'Europe sont suffisants pour pousser les Etats à s'endetter pour investir. Ce n'est pas ce que montre la réduction constante du niveau de dette publique moyenne dans l'Union européenne entre 2015, date d'apparition des taux négatifs, et le début de la crise sanitaire. Beaucoup d'Etats ont réduit leur niveau d'endettement au lieu d'emprunter pour investir, malgré les taux négatifs. Pourquoi cela changerait-il ?

Le pacte conclu entre les Etats et la BCE empêchera cette stratégie de fuite devant les responsabilités. Mais il ne faudra bien sûr pas s'en contenter : d'autres mesures doivent être prises en matière de réforme des critères de dette et de déficit, de protectionnisme écologique et solidaire, de réformes fiscales visant à réduire le niveau des inégalités et à changer les comportements, d'impulsion donnée aux banques publiques d'investissement et de réforme des règles relatives aux aides d'Etat. Une nouvelle gouvernance européenne, notamment par le passage à la majorité qualifiée en matière fiscale, doit aussi être mise en œuvre.

L'Europe ne peut plus se permettre d'être systématiquement bloquée par ses propres règles. D'autres Etats dans le monde utilisent au maximum leur politique monétaire, en appui de la politique budgétaire, comme la Chine, le Japon ou les Etats-Unis. La Banque du Japon va même jusqu'à utiliser son pouvoir de création monétaire pour acheter des actions directement sur le marché via des fonds indiciels cotés (ETF), étant ainsi devenue le plus grand investisseur du pays.

Nous devons nous aussi réfléchir à nous servir du pouvoir de création monétaire de la BCE pour financer la reconstruction écologique et sociale, sous contrôle démocratique. L'annulation des dettes publiques qu'elle détient, en échange d'investissements par les Etats, constituerait un premier signal fort de la reconquête par l'Europe de son destin.

Liste des premiers signataires : **Baptiste Bridonneau** (université de Paris-Nanterre) ; **Jézabel Couppey-Soubeyran** (université Paris-I-Panthéon-Sorbonne) ; **Nicolas Dufrière** (Institut Rousseau) ; **Gaël Giraud** (Institut Rousseau) ; **Aurore Lalucq**(Parlement européen) ; **Laurence Scialom** (université de Paris-Nanterre).

Retrouvez la liste complète des signataires sur <https://annulation-dette-publique-bce.com/>

Ce texte est également publié dans les médias européens suivants : *L'Avvenire* (Italie), *El Pais* (Espagne), *La Libre Belgique* (Belgique), *PaperJam* (Luxembourg), *Der Freitag* (Allemagne), *Infosperber* (Suisse), *Le Temps* (Suisse), *Euractiv* (UE).